

Conseil Municipal de PLONEOUR-LANVERN

Séance du lundi 27 septembre 2021 à 20h 00

Compte rendu sommaire

Approbation du compte rendu de la séance du 7 juillet 2021

Le compte rendu de la réunion du 7 juillet 2021 a été adopté à l'unanimité.

0- Compte rendu de la délégation donnée au Maire

Le Conseil municipal a pris acte des décisions prises par Mme le Maire depuis la dernière réunion du 12 avril 2021 dans le cadre de la délégation consentie par délibérations des 4 juillet et 13 octobre 2020.

1- Commission des finances et de l'administration générale

1-1 Budget communal 2021 – Décision modificative n°1

Le budget primitif de la Commune pour l'année 2021 a été adopté par délibération du Conseil municipal n°1-7 en date du 12 avril 2021.

Pour apporter les modifications nécessaires à l'exécution budgétaire le Conseil municipal a adopté la décision modificative n°1 qui est annexée au présent compte rendu sommaire (*annexe n°1*). La décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 287 000 € dont 100 000 € pour la section de fonctionnement et 187 000 € pour la section d'investissement.

1-2 OPAC de Quimper Cornouaille – Garanties d'emprunt

1-2.1 Prêt conclu auprès de « La Banque Postale »

L'office public de l'habitat (OPAC) de Quimper Cornouaille bénéficie de la garantie communale pour des prêts qu'il a contractés pour assurer le montage financier de différentes opérations de logements locatifs publics sur le territoire communal.

Dans le cadre de la gestion de sa dette, l'OPAC a souhaité profiter des taux fixes actuellement très intéressants pour réaménager une partie de son encours. Ces opérations d'arbitrage ont un effet sur les garanties accordées par la Commune ; aussi, le Conseil municipal a accepté de maintenir la garantie accordée par la Commune pour les prêts souscrits par l'OPAC de Quimper Cornouaille auprès de « La Banque Postale ».

1-2.2 Prêt conclu auprès de « ARKEA Banque »

Idem point 1-2.2 ci-dessous, mais pour des prêts souscrits auprès de « ARKEA Banque ».

1-3 Mandat spécial

Dans la perspective de la participation d'élus municipaux au prochain Salon des maires et des collectivités locales à Paris du 16 au 18 novembre 2021, le Conseil municipal a accordé un « mandat spécial » à MM Cyril DROGUET, David LE TALLEC et Ronan LE STANG afin que les frais correspondants à ce déplacement puissent être pris en charge par la collectivité.

1-4 Tarifs des repas produits pour les communes conventionnées

La cuisine du restaurant municipal produit des repas pour les usagers du service de restauration scolaire des communes de Saint-Jean-Trolimon, Tréguennec et Tréogat. Pour ces deux dernières, nous assurons également le transport jusqu'au lieu de restauration. Les tarifs correspondants sont fixés par délibération du Conseil municipal et, en derniers lieux lors des séances des 10 juin 2020 et 12 avril 2021.

Le Conseil municipal a décidé de revoir ces tarifs et de les fixer à 3. 95 € le repas (pour les 3 communes citées), auxquels s'ajoute 0. 75 € pour le transport (à Tréguennec et Tréogat).

2- Commission de l'aménagement et du cadre de vie

2-1 Dénomination de voies

Le Conseil municipal a dénommé ainsi qu'il suit les voies suivantes :

- « *Impasse de La Pérouse* » la voie du lotissement Le Dref route de Kergonda
- « *Park Menez Gouyen* », la voie qui dessert l'opération Armorique habitat à Menez Gouyen
- « *Rue de la Lande* », la voie du lotissement Lamotte à Estrevet Poulou
- « *Rue Lucie Aubrac* », la voie du lotissement Dom et Terre à Brénavec
- « *Rue Joséphine Baker* », la voie du lotissement des conjoints Cariou à Croas Caër
- « *Résidence des Alliés* », la voie qui dessert l'opération Aiguillon rue des Alliés.

2-2 Lotissement « le Jardin des Lavandières » - Complément aux délibérations des 11 février et 24 juin 2019

Le Conseil municipal a décidé de compléter les délibérations des 11 février et 24 juin 2019 relatives au transfert dans le domaine public communal, des voies et espaces publics du lotissement « Le Jardin des Lavandières ». En effet, le notaire chargé de régulariser l'opération indique qu'une parcelle n'est pas citée dans l'une ou l'autre des délibérations ci-dessus.

Le Conseil municipal a confirmé l'acquisition, à titre gracieux, de la parcelle cadastrée YS, numéro 852, afin de l'intégrer dans le domaine public communal.

2-3 Groupement d'achat d'énergie – Convention avec le SDEF

La réglementation (directive européenne 2009/73/CE du 13 juillet 2009 et loi portant sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité de 2010) a mis fin aux tarifs réglementés en faveur des collectivités territoriales le 31 décembre 2020. Dès lors, il convient d'organiser la mise en concurrence entre opérateurs. Afin de bénéficier des meilleures conditions techniques et financières, le SDEF a constitué un groupement de commande pour l'achat d'énergies. Les adhérents au groupement tirent également profit de l'expertise technique, juridique et financière du SDEF.

Le Conseil municipal a décidé d'adhérer à ce groupement de commande.

2-4 CCHPB – Convention Espace Raphalen

Les bâtiments du Site Raphalen (la Halle, l'Usine) sont propriété de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden. Cependant, leur gestion est assurée par la Ville de Plonéour-Lanvern. Les conditions de cette gestion sont fixées dans le cadre d'une convention conclue entre les deux partenaires. La précédente convention est arrivée à échéance le 30 juin 2021. Le Conseil municipal a décidé de renouveler cette convention dans des termes identiques à la précédente.

2-5 Aménagement d'une aire d'accueil de camping-cars – Demandes de subventions

Le Conseil régional de Bretagne souhaite accompagner les collectivités qui aménagent des aires d'accueil de camping-cars. Localement, cette politique est portée par « Quimper Cornouaille développement » dans le cadre du schéma d'accueil des camping-cars en Cornouaille. Le COPIL de QCD a retenu la candidature de la Commune qui porte sur l'aménagement d'une aire de 8 places sur le site de l'ancien camping municipal de Mariano.

Le Conseil municipal a décidé de solliciter le concours financier de la Région Bretagne et du Département du Finistère pour contribuer à la réalisation de l'opération qui est estimée, prévisionnellement, à 58 537. 50 €HT.

2-6 Enquête publique pour la sécurisation de la ressource en eau de la CCPBS – Avis du Conseil municipal

Par arrêté en date du 12 août 2021, le Préfet du Finistère a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de sécurisation de la ressource en eau brute de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud. L'enquête se déroulera du lundi 20 septembre au mardi 19 octobre 2021.

Le Conseil municipal a émis un avis favorable sur ce projet.

2-7 Rapports d'activités 2020

2-7.1 SDEF

Le Conseil municipal a pris acte du rapport d'activités 2020 du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère.

2-7.2 GRDF

Le Conseil municipal a pris acte du rapport d'activités 2020 de GRDF (Gaz réseau distribution France), concessionnaire du réseau de gaz naturel sur la Commune.

2-7.3 CITEOS

Le Conseil municipal a pris acte du rapport d'activités 2020 de notre prestataire d'éclairage public (CITEOS).

3- Commission de la vie locale

3-1 Subventions et adhésions aux associations et organismes divers pour 2021

En complément des délibérations n°4-1 en date du 12 avril et n°4-1 du 7 juillet 2021, le Conseil municipal a validé les attributions suivantes en matière de subventions et adhésions aux associations locales et organismes extérieurs au titre de l'année 2021 :

ASSOCIATIONS	Dotation 2021 en €
Associations locales	
Com hag art (Association des commerçants et artisans)	600
AL Tennis de table (sub° exceptionnelle)	1 600

Associations et organismes extérieurs	
Nageurs Bigouden	1 022
Handisport Cornouaille	60
DDEN (délégués départementaux de l'éducation nationale)	50
RASED	558

Autres / Adhésions	
Abonnement « Le Petit Gibus »	549
OCEADE Bretagne	60

4- Commission de la vie scolaire et sociale

4-1 Initiation à la langue Bretonne – Convention avec le Conseil départemental du Finistère

Le Conseil départemental, en lien avec les services de l'Education nationale, œuvre pour que les jeunes finistériens qui ne poursuivent pas une scolarité bilingue puissent toutefois bénéficier d'une initiation à la langue bretonne dans le temps scolaire. Celle-ci est confiée à des associations agréées, Mervent pour notre Commune. Elle représente 30 heures par classe et par année scolaire.

Pour notre Commune et pour l'année scolaire en cours, le coût total de cette action s'élève à 10 800 €, financé par le Conseil départemental (5 400 €), la Commune (3 650. 70 €) et le Conseil régional de Bretagne (1 749. 30 €).

Le Conseil municipal a approuvé cette opération et validé les termes de la convention à venir avec le Conseil départemental du Finistère pour une durée de 3 années scolaires à compter de la rentrée de septembre 2021.

A Plonéour-Lanvern, le 28 septembre 2021

Madame le Maire,

Josiane KERLOCH